

10 Faits divers & Justice

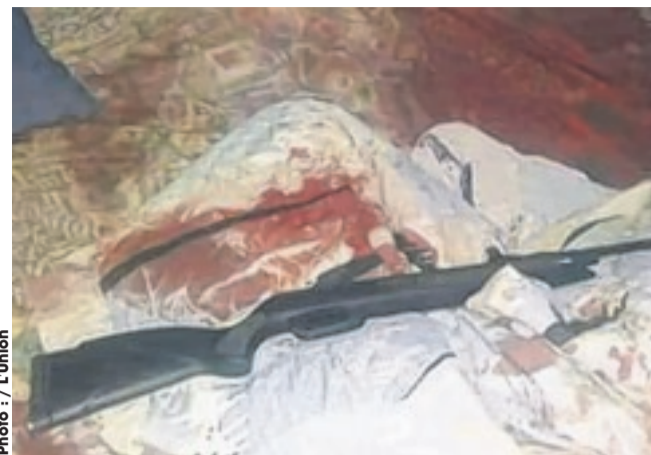
## Homicide au quartier Avéa Claude Ndoudy déjà à Sans-Famille



Le meurtrier présumé, Claude Ndoudy, est déjà écroué à la prison centrale.



La victime, Corinne Monedzip.



L'arme utilisée.

JNE  
Libreville/Gabon

LE drame avait plongé le quartier Avéa dans la stupeur et la consternation (voir L'Union du 07-08-2017). En effet, Claude Ndoudy, avait abattu avec une arme à feu, samedi dernier, sa

concubine Corinne Monedzip et blessé grièvement son beau-frère Nguema Aba'a. Après avoir bouclé l'enquête préliminaire, la direction générale des recherches l'a présenté, mardi dernier, devant le parquet de Libreville. Lequel vient de le placer en détention préventive à la prison de Gros Bouquet

pour "meurtre, tentative de meurtre et détention illégale d'arme à feu". Pour mémoire, Claude Ndoudy avait, au cours d'une altercation avec Corinne Monedzip dans la maison de cette dernière, tiré à bout portant sur elle, avec un fusil de type calibre 12. Atteinte au niveau de l'abdomen et du bas-ventre, la vic-

time avait rendu l'âme au moment où les médecins s'apprétaient à la passer au bloc opératoire à la polyclinique El-Rapha où elle avait été transportée d'urgence. Le petit frère de la victime, Nguema Aba'a, qui avait voulu se porter au secours de sa sœur aînée en défonçant la porte de la chambre du

couple avait reçu, lui aussi, des plombs au niveau de l'abdomen et de la jambe. Conduit dans le même établissement hospitalier que Corinne Monedzip, il avait été admis en soins intensifs et ses jours ne seraient plus en danger. Le meurtrier présumé avait, quant à lui, finalement été maîtrisé et

l'arme utilisée avait été saisie par les gendarmes comme pièce à conviction. Une enquête avait été ouverte par la Direction générale des recherches (DGR) de la gendarmerie nationale pour en savoir davantage sur les circonstances de ce drame passionnel.

## Vol à la tire au quartier Cocotiers Un jeune voyou neutralisé par la police

COE  
Libreville/Gabon

DERYS Beka Beka alias Bébé, Gabonais, âgé de 19 ans, sans emploi, domicilié à Nzenzeng-Ayong, est actuellement entre les mains de la Police d'investigations judiciaires (PIJ), pour vol de téléphone portable. Le jeune homme pourrait - si le parquet devant qui il sera bientôt présenté décide de le placer en détention à la prison de Gros Bouquet -, rejoindre son complice "Alae" qui y séjourne déjà. Selon le rapport d'enquête, les faits remontent au mois



Derys Beka Beka devrait bientôt rejoindre...

de juin dernier. Il est 20 heures, quand Beka et Alae sont attirés par la présence d'un homme manipulant

un téléphone portable devant un commerce. Aussitôt, les deux présumés délinquants décident de



... Alae, son complice, déjà pensionnaire à Gros-Bouquet.

passer aux actes. Beka se précipite sur lui et, tel l'éclair, réussit à lui arracher son appareil, et prend

ses jambes à son cou. La victime qui tient à son bien se lance à son tour à sa poursuite. Les deux voyous

l'entraînent sur un terrain qu'ils connaissent parfaitement et profitent pour fondre dans la nature. Saisie, la PIJ ne tardera pas à mettre la main sur Alae qui, après l'enquête préliminaire et l'information judiciaire, sera placé sous mandat de dépôt à la prison centrale. Beka, lui, sera interpellé un peu plus tard, à son domicile. Conduit au poste, il reconnaîtra les faits à lui imputés. Des investigations menées par les policiers permettront de découvrir que les deux jeunes malfaiteurs sont bien connus des populations, puisque sévisant un peu partout dans le deuxième arrondissement.

## Lutte contre les stupéfiants à Meyo-Kyè Sale temps pour les dealers

SCOM  
Libreville/Gabon

DANS le cadre d'une mission expressément diligentée par la Direction des enquêtes, en vue d'annihiler la commercialisation des stupéfiants dans la localité, les gendarmes de la brigade de Meyo-Kyè (département du Ntem) viennent d'appréhender trois dealers. Il s'agit de Jean Gilbert Otogho Abaga et Jean Marius Allogo Ella, un duo très actif. Et un autre compatriote, Pierre Obame Mengue, qui a toujours usé de subterfuges pour échapper aux filets à lui tendus par les limiers. Tous les trois sont Gabonais. Jean Gilbert Otogho Abaga et Jean Marius Allogo Ella ont donc été les premiers à



Jean Gilbert Otogho Abaga et Jean-Marius Allogo Ella tenant une partie de leur butin.

être interpellés par les pandores. Une source militaire proche du dossier indique que les deux hommes revenaient d'un retrait de deuil du côté de la Guinée-Équatoriale, pays où ils s'approvisionneraient régulièrement. Une

fois en terre gabonaise, Allogo Ella laisse momentanément son complice dans un bar, avec le butin constitué d'une dizaine de ballots de chanvre indien. Histoire de vérifier s'ils peuvent sortir en toute quiétude de Meyo-Kyè, pour rallier



Pierre Obame Mengue et son stock de chanvre indien en vrac.

Bitam. Mais, les deux hommes sont interceptés à un poste de contrôle situé entre les deux localités. DÉFÉRÉS DEVANT LE PARQUET D'OYEM • Pierre Obame Mengue serait, quant à lui, un dealer présumé bénéficiant des cir-

cuits de distribution entre Kye-Ossi et Bitam. Le jour de son arrestation, il était sur sa moto. Le sac en bandoulière qu'il portait, attire l'attention des gendarmes qui lui exigent de s'arrêter. Mais, le jeune homme, ignorant cette injonction,

se faufile plutôt entre les cônes de sécurité. Avant de se mobiliser 200 mètres plus loin. Que cache-t-il, au point de rouler à vive allure en plein poste de contrôle ? La fouille de la sacoche par les agents permet de tomber sur du chanvre indien encore à l'état brut. Jean Gilbert Otogho Abaga, Jean Marius Allogo Ella et Pierre Obame Mengue ont été déférés devant le procureur d'Oyem. Après audition, tous les trois ont été écroués à la maison d'arrêt d'Oyem. Outre le délit de détention, trafic et usage de cannabis, Pierre Obame Mengue est également poursuivi pour rébellion. Il aurait, affirment les gendarmes, eu une violente altercation avec les Officiers de police judiciaire (OPJ) lors de son arrestation.